

PHOTO
RECENTE

DOSSIER D'INSCRIPTION

MATERNELLE ET PRIMAIRE BILINGUE 2018 – 2019

NOM _____ PRENOM _____ Classe _____

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription d'un élève à SUGER est fonction des places disponibles, de l'étude de son dossier scolaire et du projet éducatif souhaité par ses parents. Nos classes étant peu nombreuses et souvent à effectifs réduits, il est prudent d'effectuer vos démarches très en amont. La session d'inscription débute dès le mois d'octobre de l'année précédant la rentrée scolaire. Les inscriptions sont closes dès que l'effectif des classes est atteint, réinscriptions comprises. Les demandes sont ensuite positionnées sur liste d'attente.

Vous devez nous faire parvenir par courrier (ou le déposer directement auprès du secrétariat de l'école) le dossier d'inscription complet comprenant les éléments suivants :

- Ce dossier daté et signé
- La fiche d'inscription dûment complétée
- Les bulletins scolaires de l'année précédente
- Une photocopie du livret de famille
- Deux photos d'identité récentes
- Une photocopie du carnet de vaccination
- Un document officiel précisant le tuteur légal de l'enfant si nécessaire
- Un carnet de timbres

Le dossier est à adresser à :

Ecole SUGER
8, rue Yves du Manoir – 92420 Vaucresson

Pour toute information : 01 47 41 10 44 ou accueil@ecole-suger.com

CONDITIONS FINANCIERES – MATERNELLE ET PRIMAIRE BILINGUE – 2018 2019

Aucun frais administratif ni frais de dossier n'est facturé aux familles. Tous les dossiers reçus sont étudiés et donnent lieu à un entretien systématique avec les parents et l'enfant.

Le 1^{er} versement qui valide l'inscription est de :

- **700 €** pour les demi-pensionnaires
- **1125 €** pour les internes

Ce 1^{er} versement est inclus dans les frais de scolarité. Néanmoins cette somme reste acquise à l'établissement en cas de désistement éventuel quel qu'en soit le motif.

Les versements mensuels s'effectuent par prélèvement automatique (du 05 septembre 2018 au 05 avril 2019 inclus).

TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE DEMI-PENSIONNAIRE

MATERNELLE	Frais de scolarité	Restauration (Service à table)	Mensualité
Petite Section	5 350	1 340	748,75
Petite Section (les matinées)	3 590	1 340	528,75
Moyenne Section	5 770	1 340	801,25
Grande Section	5 770	1 340	801,25

TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE PRIMAIRE DEMI-PENSIONNAIRE

PRIMAIRE	Frais de scolarité	Restauration (Self-service)	Mensualité
CP	5 450	1 290	755
CE1 / CE2	5 920	1 290	813,75
CM1 / CM2	6 450	1 290	880

TABLEAU DES FRAIS DE SCOLARITE PRIMAIRE INTERNE

PRIMAIRE	Frais de scolarité	Pension	Restauration Biologique (5 jours)	Mensualité
CP	5 450	3 350	2 190	1 233,10
CE1 / CE2	5 920	3 350	2 190	1 291,90
CM1 / CM2	6 450	3 350	2 190	1 358,40

Cotisations obligatoires pour tous les élèves :

- Transport scolaire « Education Physique et Sportive » : 155 € /an. Facturation le 05/09
- Coopérative : 100 € / an. Facturation le 05/09

Frais facultatifs :

- Goûter puis Etude de 16h30 – 18h (lundi – mardi – jeudi) : 70 € /mois
- Option « Espagnol » : 65 € / mois
- Option « Chinois » : 65 € / mois
- Option ramassage scolaire : 35 € / mois
- Cotisation « Fonds de solidarité » libre

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION – ECOLE BILINGUE SUGER

Dès réception du dossier de candidature un entretien avec le Chef d'établissement ou l'un de ses représentants vous sera proposé en fonction des places disponibles. La présence de l'enfant est obligatoire.

La décision du Chef d'établissement après concertation avec les membres de l'équipe éducative vous sera communiquée par téléphone ou par mail au plus tard dans les 72 h qui suivent l'entretien.

En cas de décision positive, le secrétariat vous adressera **par mail ou par courrier une fiche Economat**. Ce document accompagné du chèque des frais d'inscription doit nous être retourné dans un délai de **15 jours maximum**. C'est l'enregistrement de cette fiche par nos services administratifs qui valide définitivement l'inscription de votre enfant. Passé ce délai la candidature de l'élève est placée sur liste d'attente et ne devient plus prioritaire.

En cas de décision négative l'intégralité du dossier vous sera restitué.

CONDITIONS GENERALES – ECOLE BILINGUE SUGER

A. Conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est validée dès réception de la fiche Economat dûment remplie, datée et signée par les deux parents ou représentants légaux accompagnée du paiement des frais d'inscription.

Toute annulation de l'inscription d'un élève après son admission et quel qu'en soit le motif doit être notifiée uniquement et seulement par lettre recommandée avec AR adressée au Chef d'établissement dans les plus brefs délais à :

*ECOLE SUGER
8, rue Yves du Manoir – 92420 VAUCRESSON*

Dans le cas d'une annulation – et quel qu'en soit le motif – les frais d'inscription restent acquis à l'établissement.

B. Conditions de réinscription

L'école SUGER est un établissement de petite taille qui ne peut accueillir plus de 450 élèves – primaire, collège et lycée confondus (y compris l'internat de filles).

Afin de nous permettre d'anticiper l'évolution des effectifs et de prévoir le nombre de places vacantes à proposer aux nouveaux candidats, les formulaires de réinscription sont adressés aux parents le **lundi 05 mars 2018**.

Ce formulaire de réinscription devra nous être retourné dûment rempli, daté et signé par les deux parents ou représentants légaux et accompagné du règlement des frais de réinscription au plus tard le **vendredi 30 mars 2018**.

Passé ce délai la place de l'élève au sein de l'établissement sera considérée comme vacante et proposée à tout nouveau candidat désireux de suivre sa scolarité à SUGER. Il n'y a pas de liste d'attente pour les réinscriptions.

Toute annulation d'une réinscription et quel qu'en soit le motif doit être notifiée uniquement et seulement par lettre recommandée avec AR adressée au Chef d'établissement avant le 30 mars 2018 à :

ECOLE SUGER
8, rue Yves du Manoir – 92420 VAUCRESSON

Au-delà de cette date les frais de réinscription seront conservés par l'établissement et les frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2018 seront facturés aux familles.

L'établissement restituera les frais de réinscription dans les cas suivants et seulement ceux-ci :

- Inscription dans un établissement public sous réserve d'en avoir informé préalablement l'Ecole SUGER et de justifier que votre demande a bien été enregistrée auprès du Rectorat.
- Refus de redoublement décidé par le conseil de classe de fin d'année. Ce refus doit être notifié par lettre recommandée avec AR au Chef d'établissement dès réception du bulletin.
- Déménagement ou mutation professionnelle justifiés par tous documents officiels lors d'un entretien avec un membre de la direction de l'école.
- Cas de force majeure évoqué lors d'un entretien avec le Chef d'établissement qui, au regard des éléments présentés, proposera sa décision.

C. Autres conditions générales

- ✓ Les frais de scolarité sont facturés par trimestre : 05 septembre – 05 décembre - 05 mars et prélevés mensuellement (8 mensualités) pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique.
- ✓ Les frais d'inscription sont inclus dans les frais de scolarité

La facturation comprend :

- Les frais de scolarité
- Les frais de restauration
- Les frais de pension pour les élèves internes
- Les frais de transport scolaire pour les cours d'Education Physique
- Les frais de coopérative scolaire

Les parents des élèves inscrits à l'école peuvent s'ils le souhaitent cotiser au « fonds de solidarité » destiné à aider les enfants dont les parents éprouveraient des difficultés financières. Cette cotisation est libre et le montant laissé à l'appréciation des familles. Si vous souhaitez apporter votre contribution, merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'école SUGER et de noter au dos du chèque « fonds de solidarité ».

L'inscription à l'internat ne peut être annulée en cours d'année. Néanmoins, si vous souhaitez effectuer un changement vers le régime de demi-pension, celui-ci ne peut se faire qu'en fin de trimestre. Il est impératif d'adresser votre demande par courrier recommandé avec AR au Chef d'établissement en exposant précisément les raisons qui motivent cette démarche. Tout changement sera subordonné à la décision du Chef d'établissement.

Lorsqu'un élève s'inscrit en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata temporis.

Dans le cas où plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits dans l'établissement, une réduction « famille » est automatiquement appliquée sur les frais de scolarité de chaque enfant. 10% pour 2 enfants, 20% pour 3 enfants, 25% pour 4 enfants.

Si les échéances de paiement des frais de scolarité ne sont pas – ou ne peuvent pas être respectées - et sauf en avoir préalablement informé le Chef d'établissement lors d'un entretien, tout retard de paiement portera intérêt au taux légal. Tous les frais de recouvrement nécessaires à engager, et quels qu'ils soient, seront intégralement à la charge des familles.

Il en va de même pour toutes sorties pédagogiques facturées aux parents et notamment les voyages scolaires tant en France qu'à l'étranger auxquels les parents souhaitent que leurs enfants participent. Toute inscription à un voyage scolaire et dès la signature de contrats avec un prestataire (compagnie aérienne, structure d'hébergement...) sera intégralement facturée aux familles. Compte tenu des contraintes budgétaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs aucun désistement et quel qu'en soit le motif ne pourra faire l'objet d'un remboursement même partiel.

Toutes dégradations éventuelles des matériels et des installations scolaires nécessitant une réparation, une remise en état ou un remplacement seront intégralement facturées aux parents des enfants concernés.

J'atteste avoir lu intégralement ce document et en accepte sans réserve toutes les conditions.

A _____ le _____ 2018

Signatures des 2 parents ou des responsables légaux précédées de la mention manuscrite « bon pour accord et engagement de paiement »

FICHE D'INSCRIPTION

Classes maternelles et primaires bilingues
Année scolaire 2018 – 2019

Renseignements Elève

PHOTO
RECENTE

Nom de l'élève _____

Prénoms _____

Date de naissance ____/____/____ à _____

Sexe : Garçon / Fille Nationalité _____

Langue maternelle _____ Autres langues parlées _____

Situation parentale Mariés Pacsés Divorcés Séparés Célibataire Veuf Veuve

L'élève réside chez Ses parents Sa mère Son père Autre précisez _____

Etablissement précédent _____ Classe _____

Public

Privé sous contrat

Privé hors contrat

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____ E-mail _____

Nom du (de la) Directeur(trice) _____

Langue principale de scolarisation Français Anglais Autre _____

Autres langues étudiées _____

L'élève a-t-il vécu dans un (des) pays étranger(s) ? _____

Renseignements médicaux

Maladies infantiles :

_____ Date _____

_____ Date _____

_____ Date _____

Autres éléments spécifiques que vous souhaitez porter à notre connaissance :

Exposez brièvement les raisons qui motivent le changement d'établissement

Scolarité antérieure des 3 dernières années

Années	Etablissement	Classe	Ville / Pays
2017 - 2018			
2016 - 2017			
2015 - 2016			

Renseignements Parents / Tuteurs


(Merci d'apporter un soin particulier à la lisibilité de ces informations)

Père Tuteur

Nom _____

Prénoms _____

Nationalité _____ Profession _____

 Fixe _____ Mobile _____ Professionnel _____

@ Personnel _____ Professionnel _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Langues parlées _____

Mère Tutrice

Nom _____

Prénoms _____

Nationalité _____ Profession _____

 Fixe _____ Mobile _____ Professionnel _____

@ Personnel _____ Professionnel _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Langues parlées _____

Renseignements Frère(s) / Sœur(s)

Nom	Prénom	Age	Classe	Etablissement fréquenté

Choix de la classe souhaitée par les parents

- Maternelle bilingue Petite Section journée (1) Maternelle bilingue Petite Section matinée (1)
- Maternelle bilingue Moyenne Section (1)
- Maternelle bilingue Grande Section
- Primaire bilingue CP
- Primaire bilingue CE1(2)
- Primaire bilingue CE2 (2)
- Primaire bilingue CM1
- Primaire bilingue CM2
- (1)(2) Les classes de Maternelle PS et MS ainsi que celles du Primaire CE1 et CE2 pourront être à doubles niveaux en fonction des effectifs*
- Option Goûter + Etude Option ramassage scolaire Option Espagnol Option Chinois

A _____ le _____ 2018
Signatures des 2 parents ou des responsables légaux